



**Errata – 2003 Guide for Reporting to the National Pollutant Release Inventory (NPRI) /
Errata – 2003 Guide de déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

Number/ nombre	English	Français												
1	<ul style="list-style-type: none">Refer to page 10, Figure 3, CAC table in Box 11 should include the following information: <table><tr><td>CAC</td><td>Threshold Quantity</td></tr><tr><td>PM₁₀</td><td>0.5 tonnes</td></tr><tr><td>PM_{2.5}</td><td>0.3 tonnes</td></tr></table>	CAC	Threshold Quantity	PM₁₀	0.5 tonnes	PM_{2.5}	0.3 tonnes	<ul style="list-style-type: none">Veillez vous reporter à la boîte 11 dans la Figure 3 à la page 10; les informations suivantes devraient être incluses: <table><tr><td>PCA</td><td>Seuil quantitatif</td></tr><tr><td>PM₁₀</td><td>0,5 tonnes</td></tr><tr><td>PM_{2.5}</td><td>0,3 tonnes</td></tr></table>	PCA	Seuil quantitatif	PM₁₀	0,5 tonnes	PM_{2.5}	0,3 tonnes
CAC	Threshold Quantity													
PM₁₀	0.5 tonnes													
PM_{2.5}	0.3 tonnes													
PCA	Seuil quantitatif													
PM₁₀	0,5 tonnes													
PM_{2.5}	0,3 tonnes													
2	<ul style="list-style-type: none">Refer to page 27, Figure 5: The fifth box should read: “The facility IS NOT required to submit a report for NPRI Part 1B substances.”	<ul style="list-style-type: none">Voir la page 28, Figure 5: La cinquième boîte devrait être : « L'installation N'EST PAS tenue de déclarer les substances de la partie 1B pour 2003. »												
3	Not Applicable	<ul style="list-style-type: none">Voir la page 31, Figure 6: La septième boîte devrait être : « L'installation EST tenue de produire une déclaration pour toute substance de la partie 2 rejetée, éliminée ou transférée pour recyclage par suite de sa fabrication fortuite. »												
4	Not Applicable	<ul style="list-style-type: none">Voir la page 31, Figure 6: La huitième boîte devrait être : « L'installation N'EST tenue de produire une déclaration pour aucune des substance de la partie 2 rejetée, éliminée ou transférée pour recyclage par suite de sa fabrication fortuite. »												



Number/ nombre	English	Français
5	<ul style="list-style-type: none">Refer to page 30, Figure 6: The ninth box should read: “Was an individual Part 2 substance released, disposed of, or transferred for recycling from a wood-preservation process using creosote?”	<ul style="list-style-type: none">Voir la page 31, Figure 6: La neuvième boîte devrait être : «Une substance figurant dans la partie 2 a-t-elle rejetée, éliminée ou transférée pour recyclage dans le cadre d'un procédé de préservation du bois à base de créosote? »
6	Not Applicable	<ul style="list-style-type: none">Voir la page 31, Figure 6: La dixième boîte devrait être : « L'installation en question EST tenue de produire une déclaration pour toute substance de la partie 2 rejetée, éliminée ou transférée pour recyclage par une installation utilisant un procédé à base de créosote.
7	<ul style="list-style-type: none">Refer to page 30, Figure 6: The eleventh box should read: “The facility IS NOT required to submit a report for any of the Part 2 substances released, disposed of, or transferred for recycling from a wood-preservation process using creosote.”	<ul style="list-style-type: none">Voir la page 31, Figure 6: La onzième boîte devrait être : « L'installation N'EST tenue de produire une déclaration pour aucune des substance de la partie 2 rejetée, éliminée ou transférée pour recyclage par une installation utilisant un procédé à base de créosote.
8	<ul style="list-style-type: none">Refer to page 33, Figure 7, box with heading “Was the facility engaged in one of the activities listed below”; the following activities should be included:<ul style="list-style-type: none">combustion of fuel in kraft liquor boilers used in the pulp & paper sector andwood preservation using pentachlorophenol.	<ul style="list-style-type: none">Veillez vous reporter à la boîte dans la Figure 7 à la page 34 sous le titre “L'installation a-t-elle exercé l'une des activités suivantes?” ; les activités suivantes devraient être incluses:<ul style="list-style-type: none">combustion de combustibles dans des chaudières à liqueur kraft utilisées dans le secteur des pâtes et papiers; etla préservation du bois pour laquelle on a utilisé du pentachlorophénol



Number/ nombre	English	Français
9	Not applicable	<ul style="list-style-type: none">• Voir la page 34, Figure 7: La deuxième boîte devrait être : « L'installation était-elle exemptée de l'obligation de déclarer les substances de la partie 3 pour l'année 2003 (voir le tableau 3) »
10	Not applicable	<ul style="list-style-type: none">• Voir la page 34, Figure 7: La quatrième boîte devrait être : « Les employés ont-ils travaillé plus de 20 000 heures au cours de l'année civile 2003? »
11	Not Applicable	<ul style="list-style-type: none">• Voir la page 104, Annexe 1 : La liste des Substances de la Partie 5, Substances individuelles devrait inclure : Méthylisobutylcétone (N° de CAS 108-10-1)
12	Not Applicable	<ul style="list-style-type: none">• Voir la page 104, Annexe 1 : La liste des Substances de la Partie 5, Substances individuelles: <i>Méthyléthylacétone 79-93-3</i> devrait être Méthyléthylcétone 78-93-3
13	Not Applicable	<ul style="list-style-type: none">• Voir la page 106, Annexe 2 : La première ligne devrait être : « Les modifications apportées à la liste des substances et les substances ajoutées à l'INRP pour l'an 2003 sont en caractères gras. »